



CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

Procès-verbal de la séance du Lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

Présents : Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Philippe ROGET.

Représentés :

Isabelle BERRUER-CHARRAIS donne procuration à Agnès BOREL
 Claudine BOUCHER donne procuration à Philippe COIQUIL
 Romuald COLIN donne procuration à Max DELUGEAU
 Aurélie PREUX donne procuration à Jean-Michel GUERTIN

Excusée : Elisabeth BENOIST

Secrétaire de séance : Clémence PLANTÉ

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 est adopté à la majorité après que Monsieur Hegrone se soit interrogé sur la nécessité d'obtenir l'avis du gestionnaire de la voirie concernant le classement à 20 km/h de la rue de la Fontaine qui est une voie d'intérêt intercommunal. Monsieur Le Maire indique qu'il n'y a pas eu transfert de compétence et que c'est la police du Maire qui s'applique.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Révision du PPRI Bréhémont-langeais
2. Avis de la commune sur le projet de labellisation RAMSAR sur les zones humides
3. Rétrocession d'un terrain appartenant à la commune
4. Gratuité du bail pour le Cabas Huismois pour les six premiers mois d'occupation
5. Etat récapitulatif annuel des indemnités brutes perçues par les élus
6. Adhésion à l'avenant au protocole d'accord avec les CMR
7. Adhésion 2025 au CPIE
8. Désignation d'un élu référent en matière de prévention
9. Participation financière de deux particuliers pour des travaux
10. Vente de biens communaux
11. Questions diverses

1-Révision du PPRI Bréhémont-Langeais : avis sur les aléas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date pour rendre l'avis de la commune est dépassé et donc réputé favorable. Il rappelle que concernant Huismes, cette révision des aléas n'engendre pas de grandes modifications. La modification la plus importante concerne le terrain de l'ancien camping dont une partie serait classée en aléa fort.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique va suivre prochainement.

2-Avis de la commune sur la labellisation RAMSAR sur les zones humides

Délibération n° 2025-01-01

Cette convention est l'unique traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Le Parc Naturel Loire Anjou Touraine a délimité le périmètre du projet qui s'appuie sur les sites Natura 2000 de la vallée de la Loire et de ses affluents. Le nom retenu pour ce site est « La Loire des confluences ».

Cette convention n'est pas un outil de protection réglementaire supplémentaire mais un engagement des acteurs locaux à assurer une gestion équilibrée et concertée ainsi qu'une reconnaissance de l'importance mondiale de ce site pour la biodiversité et les services rendus notamment l'accès à la ressource en eau et l'atténuation des dérèglements climatiques.

Le PNR Loire Anjou Touraine sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette labellisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (9 voix « pour », 5 abstentions (M. Delugeau, M. Colin, M. Coiquil, Mme Boucher, M. Moutardier) **approuve** la soumission de la candidature du site de la Loire des confluences au titre de site RAMSAR.

3- Rétrocession d'un terrain à la commune

Délibération n° 2025-01-02

Monsieur le Maire expose que Mme Hélène GORÉ est propriétaire des parcelles cadastrées B 1830.1831 et 1832 situées Rue de la Chancellerie.

Afin d'assurer la continuité de l'alignement le long de la rue de la Chancellerie, une rétrocession de la parcelle B 1832 est à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** la rétrocession moyennant un euro pour la parcelle cadastrée B 1832 d'une superficie de 52 ca. Les frais d'acte seront supportés par le budget communal 2025.

4. Gratuité du bail pour le Cabas Huismois pour les six premiers mois d'occupation

Délibération n° 2025-01-03

Par délibération n° 2024-10-54 du 14 octobre 2024, Le Conseil Municipal a attribué le local commercial situé au 4 rue de la Tourette à l'association Le Cabas Huismois, à compter du 1^{er} janvier 2025 moyennant un loyer de 700€ mensuels.

Depuis cette date, le Cabas Huismois a dû investir dans un nouveau groupe froid et son installation pour un montant supérieur à 5 000€.

Cette somme représentant un investissement important pour l'association, Monsieur le

Maire avait lancé une consultation auprès des élus afin de recueillir leur avis sur l'aide que la collectivité pourrait apporter au Cabas Huismois.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de conclure avec le Cabas Huismois un bail d'occupation du local commercial à titre gratuit d'une durée de six mois soit du 1^{er} février 2025 au 31 Juillet 2025.

Cette solution permet à la collectivité de participer à cet investissement dont elle restera propriétaire en cas de départ du Cabas Huismois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (M. Lionel HEGRON ne prend pas part au vote) **attribue** le local commercial du bâtiment de l'ex Petite Auberge situé au n° 4 rue de la Tourette à Huismes au Cabas Huismois à compter du 1^{er} février 2025 moyennant une gratuité au titre de l'occupation du local jusqu'au 31 juillet 2025.

5. Etat récapitulatif annuel des indemnités brutes perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024

Délibération n° 2025-01-04

	Nature des Indemnités annuelles-Commune			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	25 452.24€	/	/	25 452.24€
GUERTIN Jean-Michel	9 766.56€	/	/	9 766.56€
BOREL Agnès	4 883.28€	/	/	4 883.28€
COLIN Romuald	4 883.28€	/	/	4 883.28€
BENOIST Elisabeth	4 883.28€	/	/	4 883.28€
DELUGEAU Max	739.89€	/	/	739.89€

	Nature des Indemnités annuelles-Communauté de communes			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	8 281.92€	/	/	8 281.91€
GUERTIN Jean-Michel	4 054.56€	/	/	4 054.56€

	Nature des Indemnités annuelles-SITS			Total des Indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de Frais (kilométriques, repas, séjour,..)	Avantages en nature	
MOUTARDIER Denis	2 650.80€	/	/	2 650.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

6. Protocole d'accord avec la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux

Délibération n°2025-01-05

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est demandé par la Fédération

Nationale des Centres Musicaux Ruraux d'approuver l'avenant au protocole d'accord n°370118COMMU pour l'année 2025. Il rappelle son contenu dont l'activité est relative à la direction de l'harmonie municipale pour 2 heures hebdomadaires.

Cette convention stipule depuis 2018 que l'activité inclut également la participation de l'harmonie aux évènements suivants : les vœux du maire, la cérémonie du 8 mai 1945, la fête nationale du 14 juillet et la cérémonie du 11 novembre 1918.

L'avenant porte sur la révision du tarif à compter du 1^{er} janvier 2025. Le tarif de l'heure année est fixé à 2 182.19 euros (x 2 heures hebdomadaires) soit un taux d'actualisation de 1.50%.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** l'avenant au protocole d'accord N°1/370118COMMU relatif à la convention passée avec la fédération nationale des CMR pour l'année 2025.

7. Adhésion de la commune au CPIE

Délibération n° 2025-01-06

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Cette association a pour mission de développer des actions de valorisation, de sensibilisation et de gestion de l'environnement et d'accompagner le territoire vers une transition. Elle conçoit et anime des journées à destination des scolaires, elle mène des actions de formation pour des publics variés, elle répond aux demandes et aux interrogations des collectivités, des services de l'Etat en termes de gestion, d'entretien d'espaces naturels et d'aménagement rural, d'adaptation au changement climatique....

Le coût annuel de la cotisation est de 30 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **donne son accord, à l'unanimité** pour renouveler l'adhésion de la commune auprès du CPIE pour l'année 2025.

8. Désignation d'un élu référent en matière de prévention

Délibération N° 2025-01-07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Huismes ne dispose pas de référent dans le domaine de la prévention.

Le Centre de Gestion d'Indre et Loire souhaite mettre en place un réseau des acteurs de la prévention. A ce titre, la commune a répondu à une enquête portant sur les politiques de prévention des risques professionnels dans le département.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner Madame Agnès BOREL en tant que référente dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, désigne** Madame Agnès BOREL en tant que référente prévention.

9. Participation financière de deux particuliers pour des travaux :

Délibération n° 2025-01-08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ~~des travaux ont été effectués par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le compte~~

de deux particuliers.

Il est demandé aux particuliers de régler le montant des fournitures nécessaires à ces chantiers.

Ainsi la communauté de communes est intervenue chez M. DELFAU, 11 rue de l'Etui et chez M et Mme DENAVEAU, 13 rue de l'Etui pour des travaux de comblement du fossé communal.

Il est ainsi demandé une participation de 750€ à M. DELFAU et de 1590€ à M. et Mme DENAVEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité afin de demander ces sommes aux personnes concernées.

10-Vente de biens communaux

Délibération n° 2025-01-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des particuliers sont intéressés pour racheter certains biens de la commune.

Monsieur Romain AUDEÇON souhaite acquérir l'ancien toboggan du Pont de l'Indre qui a été accidenté. Monsieur Mathieu BELLIVIER souhaite acquérir une bennette du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

- la cession du toboggan à Monsieur Romain AUDEÇON pour un montant de 200€
- la cession d'une bennette à Monsieur Mathieu BELLIVIER pour un montant de 200€.

12-Questions diverses

- **Prêt du pôle associatif à Val Touraine Habitat**

Val Touraine Habitat souhaite organiser une réunion au pôle associatif de Huismes le 4 juin 2025. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette location soit faite à titre gracieux.

- **Devis pour la dératisation**

La société As de Pique a émis deux devis, l'un d'un montant de 624.00€ pour le suivi de la dératisation des bâtiments communaux sur deux ans et l'autre d'un montant de 252.45€ pour le secteur du Vivier au titre de la salubrité publique

- **Baptêmes civils :**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal il avait été décidé de suspendre l'organisation des baptêmes civils suite à l'indisponibilité de Mme BENOIST qui les assuraient jusque-là.

Mme PLANTÉ se porte volontaire pour reprendre l'organisation de ces baptêmes.

- **Ciné d'été :**

M. DELUGEAU indique aux membres du Conseil Municipal quels sont les trois films retenus. Il s'agit de Juste Ciel ! La grande boucle, Le vélo de Gislain Lambert.

- **Roue Tourangelle**

La course cycliste traversera Huismes le 30 mars. Une réunion est prévue le 11 février pour l'organisation des animations.

- **Charte du Parc Naturel régional :**

Depuis 2018, le PNR Loire Anjou Touraine procède à la révision de sa charte. L'objectif est de maintenir le renouvellement du classement par l'Etat en Parc Naturel Régional.

Cette charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude. Cette approbation vaudra renouvellement de l'adhésion de la commune au PNR. Les documents relatifs au dossier sont consultables sur le site internet du Parc.

M. Delalande indique que la chambre d'agriculture d'Indre et Loire a émis un avis défavorable sur cette charte notamment car l'agriculture y est mentionnée de façon négative : trop consommatrice d'eau, de pesticides....

Monsieur le Maire indique que la délibération sera soumise aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion afin que chacun ait le temps de s'informer.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 24 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

**La secrétaire de séance
Clémence PLANTÉ**



**Le Maire
Denis MOUTARDIER**

